DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR Arrondissement de DINAN Canton de DINAN-OUEST Commune de QUEVERT Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID: 022-212202592-20231018-2023_054-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 17 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation: 12/10/2023 Date de publication: 17/10/2023

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS:

ABSENTS EXCUSES: Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAUX), Dimitri GÉA (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Sylvie MEUNIER), Anne CHARRÉ (pouvoir à Jean-Luc ALLORY)

SECRETAIRE DE SEANCE: Nathalie BONNOUVRIER



AFFAIRE 2023.054 : DENOMINATION DES RUES DU PROJET D'AMENAGEMENT SITUE RUE DES ALOUETTES

Considérant le permis d'aménager et les permis de construire à venir sur les parcelles cadastrées AT n° 85 et 246 appartenant à EUROPEAN HOMES,

Considérant l'arrivée de la fibre optique qui impose l'adressage sur l'ensemble de la commune,

Considérant qu'il nous convient de respecter les préconisations de La Poste, qui sont d'éviter les homonymies ou les noms à phonétique identiques,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme du 11 avril 2023 et du 12 septembre 2023 (proposition sur le thème du cheval, des courses de chevaux, des jockeys)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DENOMME les 2 rues et l'impasse du projet de la façon suivante :

-Pour la rue principale : rue Longchamp

-Pour la rue secondaire : rue Enghien

-Pour l'impasse : impasse Auteuil

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, Philippe LANDURÉ

